

**DELIBERATION**  
**DU**  
**CONSEIL MUNICIPAL DE**  
**THORIGNE FOUILLARD**

**SEANCE DU 09 MAI 2022**

L'an deux mil vingt-deux, le lundi neuf mai à vingt heures trente minutes, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la salle du Conseil municipal en séance publique. La séance a été intégralement retransmise en direct sur youtube. Elle est disponible sur le site de la commune.

**Date de convocation :** **Présents :** Mesdames, Messieurs ANDRÉ-SABOURDY Isabelle, BOULEAU Jocelyne, DEGUILLARD Julie, GROSEIL-MOREAU Arlette, JOUAULT Jaroslava, LEFEUVRE Gaël, LETENDRE Christophe, MAHÉO Aude, MÉTAYER Chrystèle, PIERRE Frédéric, POINTIER Vincent, POINTIER Virginie, RAOUL Gérard, SERANDOUR Cyril, SIMON Didier, SOUQUET Eric, THÉRAUD Carine, TORTELLIER Laëtitia, VAN CAUWELAERT Damien

Mardi 02 mai 2022

**Affichage :**

Du jeudi 12 mai au  
mercredi 13 juillet  
2022

**Nombre de  
Conseillers en  
exercice :** 29

**Procurations de vote et mandataires :** Mme JOURDAN Christiane ayant donné pouvoir à Mme GROSEIL-MOREAU Arlette, Mme PEROT Marlène ayant donné pouvoir à Mme DEGUILLARD Julie, M.GEZEQUEL Damien ayant donné pouvoir à M.POINTIER Vincent à partir de 21H30

M.Eric SOUQUET est nommé secrétaire de séance.

Mme Véronique COGEN-LE NOZER, Directrice Générale des Services, assure la fonction de secrétaire auxiliaire.

Le Conseil constate que les dispositions législatives concernant la convocation (en date du 02 mai 2022) et la note explicative de synthèse sur les affaires soumises à délibération ont bien été remplies.

**53-2022 - Comice agricole : désignation des représentants**

Rapporteur : Gérard RAOUL

**VU** le code général des collectivités territoriales (CGCT) et notamment son article L.2121-33.

Le canton de Liffré organise tous les 4 ans un comice agricole. La commune de Thorigné-Fouillard souhaite se porter candidate pour organiser la prochaine manifestation prévue en septembre 2024.

L'association a pour objet de rechercher, d'encourager et de diffuser les procédés techniques de nature à accroître la productivité des exploitations agricoles et forestières de ses membres, en organisant notamment différents concours.

Il convient de désigner quatre représentants de la commune au Comice agricole.

Quatre candidats sont pressentis : M LEFEUVRE, M RAOUL, Mme TORTELLIER, Mme JOUAULT

**Après en avoir délibéré, à l'unanimité (22/22 voix), les membres du conseil municipal décident :**

**DE NE PAS VOTER au scrutin secret**

**DE DESIGNER** ses membres pour représenter la commune au Comice agricole



**Pour extrait conforme,  
Le Maire,  
Gaël LEFEUVRE**